

(traduit de l'anglais)

Sommet du G20 d'Osaka - Déclaration des chefs d'État et de gouvernement

PRÉAMBULE

1. Nous, chefs d'État et de gouvernement du G20, nous sommes réunis à Osaka (Japon) les 28 et 29 juin 2019 pour unir nos efforts afin de traiter les grands enjeux économiques mondiaux. Nous agissons ensemble pour renforcer la croissance économique mondiale, tout en valorisant la force de l'innovation technologique, en particulier de la transformation numérique, et de ses applications au profit de tous.

2. Dans le prolongement des travaux réalisés par les présidences précédentes, nous nous efforcerons de mettre en place un cycle vertueux de croissance en luttant contre les inégalités et de bâtir une société dans laquelle toutes les personnes pourront tirer pleinement parti de leur potentiel. Nous sommes déterminés à construire une société capable de saisir les opportunités et de faire face aux problèmes économiques, sociaux et environnementaux actuels et à venir, notamment aux problèmes liés aux changements démographiques.

3. Nous poursuivrons nos efforts pour favoriser le développement et traiter les autres questions mondiales afin d'ouvrir la voie à un monde solidaire et durable, comme le prévoit le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

ÉCONOMIE MONDIALE

4. La croissance mondiale semble se stabiliser et devrait reprendre de manière modérée à la fin de l'année et en 2020. Cette reprise repose sur le maintien de conditions financières favorables et sur les mesures de relance qui produisent leurs effets dans certains pays. La croissance reste toutefois modérée et il existe toujours un risque de nouvelle dégradation. De surcroît, les tensions commerciales et géopolitiques se sont accentuées. Nous continuerons de prendre en compte ces risques et nous sommes prêts à prendre de nouvelles mesures.

5. Nous réaffirmons notre engagement d'utiliser tous nos moyens d'action pour atteindre une croissance forte, durable, équilibrée et solidaire, et la préserver des risques baissiers, en renforçant notre dialogue et nos actions pour accroître la confiance. La politique budgétaire doit être souple et encourager la croissance, tout en reconstituant des réserves lorsque cela est nécessaire et en veillant à ce que le ratio de la dette au PIB soit sur une trajectoire viable. La politique monétaire continuera de soutenir l'activité économique et de garantir la stabilité des prix, conformément au mandat des banques centrales. Les décisions prises par les banques centrales doivent toujours faire l'objet d'une bonne communication. La mise en œuvre continue des réformes structurelles améliorera notre

potentiel de croissance. Nous confirmons également les engagements pris en matière de taux de change par nos ministres des finances et gouverneurs de Banque centrale au mois de mars 2018.

6. Les déséquilibres de la balance des paiements courants au niveau mondial se sont réduits après la crise financière internationale, notamment dans les économies émergentes et en développement, et sont de plus en plus concentrés dans les économies avancées. Ils demeurent toutefois importants et durables et les situations boursières sont toujours très différentes. Nous constatons qu'il est important lors de l'évaluation de la balance des paiements de suivre toutes les composantes des comptes courants, notamment les échanges de services et la balance des revenus. Afin de renforcer notre coopération, nous affirmons que des politiques macroéconomiques structurelles soigneusement construites et adaptées à la situation de chaque pays sont nécessaires pour lutter contre les déséquilibres excessifs et atténuer les risques afin de parvenir à l'objectif du G20 d'une croissance soutenue, durable, équilibrée et solidaire.

7. Les changements démographiques, y compris le vieillissement de la population, présentent des défis et des opportunités pour tous les membres du G20, et exigeront des actions dans les domaines budgétaire, monétaire, financier et sur le marché du travail, ainsi que d'autres mesures structurelles. Pour renforcer l'accès aux services financiers dans une société vieillissante, nous adoptons les Priorités d'action du G20 de Fukuoka sur le vieillissement et l'accès aux services financiers.

FAVORISER UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE MONDIALE SOUTENUE

Échanges et investissements

8. Nous nous félicitons de la Déclaration des ministres du commerce et de l'économie numérique du G20 adoptée à Tsukuba. Nous cherchons à mettre en place un environnement du commerce et des investissements libre, équitable, non discriminatoire, transparent, prévisible et stable, ainsi qu'à garder nos marchés ouverts. Le commerce international et l'investissement sont des facteurs majeurs de croissance, de productivité, d'innovation, de création d'emplois et de développement. Nous réaffirmons notre soutien à la nécessaire réforme de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) afin d'améliorer son fonctionnement. Nous agissons avec les autres membres de l'OMC de manière constructive, notamment en vue de sa douzième conférence ministérielle de l'OMC. Nous pensons qu'il est nécessaire de prendre des mesures pour mettre le fonctionnement du mécanisme de règlement des différends en conformité avec les règles négociées par les membres de l'OMC. Nous reconnaissons en outre le rôle complémentaire des accords de libre-échange bilatéraux et régionaux conformes aux règles de l'OMC. Nous agissons pour garantir des règles du jeu équitables afin de favoriser un climat des affaires favorable.

Surcapacités de production

9. Tout en notant les progrès accomplis jusqu'à présent par le Forum mondial sur les surcapacités dans le secteur de l'acier, nous demandons aux ministres compétents des pays membres du Forum d'étudier

les possibilités de poursuivre ses travaux et de parvenir à un consensus à ce sujet d'ici à l'automne 2019.

Innovation : Transformation numérique, libre circulation des données en toute confiance

10. L'innovation est un facteur important de croissance économique et permet également de progresser vers les objectifs de développement durable (ODD) et de favoriser la participation du plus grand nombre. Nous agissons pour parvenir à une société solidaire, durable, sûre, fiable et innovante grâce à la transformation numérique et à la promotion de l'application des technologies émergentes. Nous partageons la même vision d'une société future axée sur le facteur humain, mise en avant par le Japon comme une « Société 5.0 ». Alors que l'évolution numérique transforme toutes les dimensions de nos économies et de nos sociétés, nous reconnaissons que l'utilisation efficace des données, facteur de croissance économique, de développement et de bien-être social, joue un rôle essentiel. Nous avons pour objectif d'encourager les débats sur les actions à mener au niveau international pour tirer pleinement parti du potentiel des données.

11. La circulation transfrontalière des données, des informations, des idées et des connaissances améliore la productivité, l'innovation et le développement durable, tout en soulevant des questions liées au respect de la vie privée, à la protection des données, aux droits de propriété intellectuelle et à la sécurité. En continuant de traiter ces questions, nous pouvons faciliter encore la libre circulation des données et renforcer la confiance des consommateurs et des entreprises. À cet égard, il est nécessaire de respecter les cadres juridiques nationaux et internationaux. Cette libre circulation des données en toute confiance permettra de tirer parti des possibilités de l'économie numérique. Nous coopérerons pour favoriser l'interopérabilité des différents cadres et nous affirmons que les données jouent un rôle en faveur du développement. Nous réaffirmons également qu'un lien est nécessaire entre commerce et économie numérique, nous prenons acte des discussions en cours sur la Déclaration conjointe sur le commerce électronique, et nous réaffirmons l'importance du Programme de travail sur le commerce électronique à l'OMC.

12. Pour promouvoir encore l'innovation dans l'économie numérique, nous sommes favorables à l'échange de bonnes pratiques sur les modes d'action et les stratégies et cadres réglementaires efficaces innovants, maniables, souples et adaptés à l'ère numérique, y compris l'utilisation de sas réglementaires. Un développement et une utilisation responsables de l'intelligence artificielle peuvent jouer un rôle moteur pour faire progresser les ODD et pour bâtir une société durable et solidaire. Pour renforcer la confiance du public dans les technologies de l'intelligence artificielle et tirer pleinement parti de leur potentiel, nous nous engageons à adopter une approche de l'intelligence artificielle axée sur le facteur humain et nous nous félicitons des Principes non contraignants du G20 sur l'intelligence artificielle, qui sont issus des recommandations de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur l'intelligence artificielle. Nous reconnaissons également qu'il est de plus en plus important de promouvoir la sécurité dans l'économie numérique et de remédier aux lacunes et aux vulnérabilités en matière de sécurité. Nous affirmons qu'il est nécessaire de protéger la propriété intellectuelle. L'intérêt des discussions en cours sur la sécurité dans l'économie numérique augmente

avec le développement rapide des technologies émergentes, y compris de l'internet des objets. En tant que membres du G20, nous affirmons qu'il est nécessaire de poursuivre notre action sur ces défis urgents. Nous rappelons qu'il est important de combler la fracture numérique et de favoriser l'adoption de la transformation numérique au sein des micro, petites et moyennes entreprises ainsi que par toutes les personnes, en particulier les groupes vulnérables, et nous encourageons également la mise en réseau des villes et le partage d'expériences entre elles pour promouvoir le développement des villes intelligentes.

INVESTISSEMENTS DANS LES INFRASTRUCTURES DE QUALITÉ

13. Les infrastructures sont un moteur de la croissance économique et de la prospérité. Nous adoptons les Principes du G20 en matière d'investissements dans les infrastructures de qualité, qui constitueront une orientation stratégique commune et un objectif ambitieux. Ces principes rappellent que les infrastructures de qualité sont une composante essentielle des efforts actuellement déployés par le G20 pour remédier aux insuffisances en matière d'infrastructures, conformément à la Feuille de route sur les infrastructures considérées comme une catégorie d'actifs. Nous soulignons qu'il est important d'exploiter au maximum les effets positifs des infrastructures pour atteindre une croissance et un développement durables tout en préservant la viabilité des finances publiques, en augmentant l'efficacité économique compte tenu du coût du cycle de vie, en prenant en compte les considérations environnementales et sociales, y compris l'autonomisation économique des femmes, en renforçant la résilience aux catastrophes naturelles et aux autres risques et en améliorant la gouvernance des infrastructures. Nous espérons continuer de progresser pour développer les infrastructures considérées comme une catégorie d'actifs, notamment en étudiant des indicateurs possibles sur les investissements dans des infrastructures de qualité.

FINANCE MONDIALE

14. Nous réaffirmons notre détermination à renforcer encore le filet de sécurité financière mondial, centré sur un Fonds monétaire international (FMI) fort, fondé sur les quotes-parts et doté des ressources adéquates. Nous demeurons déterminés à achever la 15^e révision générale des quotes-parts au plus tard lors des réunions annuelles de 2019 et nous appelons le FMI à accélérer les travaux portant sur ses ressources et sur la réforme de sa gouvernance, qui constituent une question hautement prioritaire. Nous approuvons les progrès réalisés sur les travaux de suivi des propositions du Groupe de personnalités éminentes du G20, notamment sur les dispositifs nationaux, et les efforts déployés par le Groupe de la Banque mondiale pour renforcer la couverture des risques dans les financements du développement. Nous saluons les travaux entrepris par les organisations internationales sur les flux de capitaux. L'OCDE a terminé l'examen de son Code de la libération des mouvements de capitaux. Nous poursuivrons nos travaux sur les propositions du Groupe de personnalités éminentes du G20, dont nous reconnaissons le caractère pluriannuel.

15. Nous rappelons l'importance des efforts déployés aussi bien par les emprunteurs que par les créanciers, publics et privés, pour améliorer la transparence de la dette et assurer sa viabilité. Nous

appelons le FMI et la Banque mondiale à poursuivre leurs efforts en faveur du renforcement des capacités des emprunteurs dans les domaines de l'enregistrement, du suivi, de la notification et de la gestion de la dette, de la gestion des finances publiques et de la mobilisation des ressources nationales, notamment dans le cadre de leur stratégie pluridimensionnelle. Dans le contexte de l'examen de la politique relative aux plafonds d'endettement et de la politique en matière d'emprunts non concessionnels, nous encourageons le FMI et la Banque mondiale à poursuivre leurs efforts pour approfondir leur analyse des pratiques de financement assorties de garanties. Nous saluons l'achèvement de l'auto-évaluation volontaire de la mise en œuvre des Directives opérationnelles du G20 pour un financement durable et du rapport du FMI et de la Banque mondiale sur les résultats de l'étude et les recommandations stratégiques. Nous félicitons les pays membres et non membres du G20 qui ont achevé cette étude et nous appelons à poursuivre les discussions sur les questions mises en avant dans le rapport, qui ont pour objectif d'améliorer les pratiques de financement. Nous encourageons les travaux de l'Institut de finance internationale sur les Principes volontaires pour la transparence de la dette, qui visent à améliorer la transparence de la dette et la viabilité des financements privés, et nous attendons avec intérêt les prochains développements sur ce sujet. Nous soutenons les efforts déployés actuellement par le Club de Paris, principale enceinte internationale agissant pour la restructuration de la dette publique bilatérale, en faveur d'un engagement plus large des bailleurs émergents et nous nous réjouissons que l'Inde ait décidé de s'associer au Club de Paris pour collaborer à ses travaux au cas par cas.

16. Nous poursuivrons notre coopération en faveur d'un système fiscal international équitable au niveau mondial, durable et moderne et nous nous félicitons de la collaboration internationale déployée pour faire progresser les politiques fiscales favorisant la croissance. Nous rappelons qu'il importe de mettre en œuvre au niveau mondial l'ensemble de mesures relatives à l'érosion de la base d'imposition et au transfert de bénéfices du paquet BEPS du G20 et de l'OCDE et de renforcer la certitude fiscale. Nous saluons les progrès accomplis récemment pour régler les questions fiscales soulevées par la transformation numérique et nous adoptons un programme de travail ambitieux reposant sur une stratégie à deux volets, élaborée par le Cadre inclusif sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices. Nous redoublerons d'efforts pour parvenir à une solution consensuelle et à un rapport final d'ici à 2020. Nous nous félicitons des avancées récentes sur la transparence fiscale, notamment les progrès réalisés sur l'échange automatique d'informations à des fins fiscales. Nous saluons également la mise à jour de la liste des juridictions n'ayant pas mis en œuvre de manière satisfaisante les normes de transparence fiscale adoptées au niveau international. Nous attendons avec intérêt une nouvelle mise à jour de la liste de l'OCDE qui prenne en compte tous les critères renforcés. Des mesures défensives seront envisagées à l'encontre des juridictions figurant sur la liste. Le Rapport de 2015 de l'OCDE répertorie les mesures disponibles à cet effet. Nous appelons toutes les juridictions à signer et à ratifier la Convention multilatérale concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale. Nous réaffirmons notre soutien au renforcement des capacités fiscales dans les pays en développement.

17. Les innovations technologiques peuvent apporter des avantages significatifs au système financier et à l'économie dans son ensemble. À ce stade, les crypto-actifs ne présentent pas de menace pour la stabilité financière mondiale, mais nous suivons attentivement les évolutions et demeurons attentifs aux risques actuels et émergents. Nous saluons l'action menée actuellement par le Conseil de stabilité financière (CSF) et les autres organes de normalisation et nous leur demandons de formuler des recommandations sur des réponses multilatérales complémentaires si nécessaire. Nous réaffirmons notre détermination à appliquer les normes du Groupe d'action financière (GAFI) modifiées récemment aux actifs virtuels et à leurs prestataires de service afin de lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Nous nous félicitons de l'adoption de la note interprétative et de la ligne directrice du GAFI sur les actifs virtuels. Nous approuvons également les travaux du CSF sur les conséquences éventuelles des technologies financières décentralisées et sur la façon dont les autorités de régulation peuvent mobiliser les autres parties prenantes. Nous continuerons également d'intensifier nos efforts en faveur du renforcement de la cyber-résilience.

18. Nous saluons la résolution 2462 du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui souligne le rôle essentiel joué par le GAFI dans l'élaboration de normes internationales pour prévenir et combattre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération. Nous réaffirmons notre ferme détermination à intensifier nos efforts pour lutter contre ces menaces, notamment en renforçant le réseau mondial des organismes régionaux de type GAFI. Nous appelons à la mise en œuvre intégrale, effective et rapide des normes du GAFI.

19. Un système financier ouvert et résilient, fondé sur des normes internationales décidées d'un commun accord, est fondamental pour soutenir une croissance durable. Nous demeurons attachés à la mise en œuvre intégrale, rapide et cohérente des réformes financières décidées d'un commun accord. Nous demandons au CSF de poursuivre l'évaluation de leurs effets. Nous continuerons de surveiller les vulnérabilités de la stabilité financière et les risques émergents dans ce domaine et, si nécessaire, d'y remédier, notamment avec des instruments macroprudentiels. Alors que le financement non bancaire apporte une diversité appréciable au système financier, nous continuerons d'identifier, de surveiller et de gérer les risques liés à la stabilité financière s'il y a lieu. Nous saluons les travaux réalisés sur la fragmentation des marchés et nous lutterons contre les conséquences négatives imprévues de ce phénomène, notamment dans le cadre d'une coopération en matière de régulation et de contrôle. Nous continuerons de surveiller et de traiter les causes et les conséquences de la suppression des activités de correspondant bancaire. La mobilisation de financements durables et le renforcement de l'accès aux services financiers jouent un rôle important dans la croissance mondiale. Nous saluons l'implication et la transparence du secteur privé dans ces domaines.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

20. Nous demeurons déterminés à jouer un rôle moteur dans les efforts mondiaux pour prévenir et combattre la corruption ainsi que pour promouvoir l'intégrité, grâce à la mise en œuvre du Plan d'action du G20 contre la corruption 2019-2021, tout en renforçant les synergies entre les instruments

et les mécanismes internationaux connexes. Conscients du fait que la lutte contre la corruption est une condition nécessaire pour garantir la qualité et la fiabilité des infrastructures, nous accueillons avec satisfaction le Recueil de bonnes pratiques en faveur de la promotion de l'intégrité et de la transparence dans le développement des infrastructures, qui contribuera à nos travaux futurs. Nous adoptons les Principes de haut niveau pour une protection efficace des lanceurs d'alerte. Nous réaffirmons notre attachement à une coopération internationale de haut niveau entre membres du G20 en matière de lutte contre la corruption et notre détermination à montrer l'exemple grâce à la mise en œuvre efficace de la Convention des Nations Unies contre la corruption, y compris de son processus d'examen. Nous intensifierons nos efforts pour lutter contre la corruption d'agents étrangers et faire en sorte qu'une loi nationale qui qualifie ce phénomène d'infraction pénale entre en vigueur dans chaque pays dans les meilleurs délais. Nous prenons note des efforts déployés en faveur de l'adhésion à la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales. Nous poursuivrons notre coopération concrète en matière de lutte contre la corruption et nous réaffirmons notre détermination à refuser de servir de refuge aux personnes recherchées pour corruption et aux produits de leur corruption, conformément aux engagements que nous avons pris dans le cadre du G20 et au niveau international ainsi qu'à nos systèmes juridiques nationaux, et nous coopérerons plus étroitement sur le recouvrement des avoirs. Nous attendons avec intérêt le document de cadrage relatif à la coopération internationale sur les auteurs d'infractions économiques graves et le recouvrement des avoirs volés dans le cadre d'actes de corruption, qui doit être rédigé par les organisations internationales compétentes. Nous saluons également les travaux entrepris par ces organisations sur les liens entre corruption et genre.

METTRE EN PLACE UN CYCLE VERTUEUX DE CROISSANCE EN LUTTANT CONTRE LES INÉGALITÉS

Travail et emploi

21. Le vieillissement de la population se poursuit dans les pays du G20, à des rythmes différents. Conscients des points communs et des différences existant entre les démographies des pays du G20, nous reconnaissons qu'il est important de promouvoir une société de vieillissement actif et en bonne santé qui permette aux travailleurs de participer au marché du travail à des âges plus avancés, tout en continuant d'augmenter la participation des jeunes, des femmes et des personnes en situation de handicap à l'activité économique. Nous favoriserons la création d'emplois et les modalités de travail flexible, chercherons à augmenter la qualité des emplois et à améliorer l'employabilité des travailleurs grâce à la formation tout au long de la vie, alors que la durée de la vie professionnelle s'allonge, et nous nous efforcerons d'améliorer les conditions de travail pour tous, notamment pour les travailleurs du secteur de la dépendance, en fonction des situations de chaque pays. Nous continuerons également de promouvoir l'emploi et l'employabilité des jeunes. Nous demandons aux ministres du travail et de l'emploi de définir lors de leur réunion à Matsuyama en septembre prochain des priorités d'action possibles pour permettre l'adaptation aux évolutions démographiques. Nous sommes conscients du fait que les nouvelles formes de travail, notamment celles permises par les innovations technologiques, peuvent offrir des possibilités d'emploi mais également présenter des difficultés pour

garantir un travail décent et des systèmes de protection sociale. Nous encourageons les ministres du travail et de l'emploi à continuer d'échanger leurs expériences et leurs bonnes pratiques, alors que nous nous efforçons d'élaborer des réponses concrètes appropriées à ces nouvelles formes de travail en tenant compte de l'avis du secteur privé. Nous demeurons déterminés à promouvoir le travail décent et nous réaffirmons que nous nous engageons à prendre des mesures pour éliminer le travail des enfants, le travail forcé, la traite des êtres humains et l'esclavage moderne dans le monde professionnel, notamment en favorisant des chaînes d'approvisionnement mondiales durables.

Autonomisation des femmes

22. L'égalité entre les femmes et les hommes et l'autonomisation des femmes sont indispensables pour parvenir à une croissance solidaire et durable. Nous rappelons qu'il importe de les prendre en compte dans tous les aspects de nos politiques et de les aborder comme une question transversale lors de nos prochains sommets. Nous constatons que de nouvelles avancées ont été réalisées pour parvenir à l'objectif de Brisbane de réduire l'écart des taux de participation au marché du travail entre femmes et hommes de 25 % d'ici à 2025. Nous prenons acte du rapport de suivi sur les femmes au travail dans les pays du G20, élaboré par l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'OCDE, et nous reconnaissons que nous devons intensifier nos efforts. Dans la continuité des efforts constants déployés par les ministres du travail et de l'emploi, nous échangerons sur nos progrès respectifs et sur les mesures prises par le G20 pour atteindre l'objectif de Brisbane, y compris concernant la qualité des emplois des femmes, en nous fondant sur un rapport annuel. Nous lutterons également contre les inégalités entre les femmes et les hommes dans le domaine des travaux domestiques non rémunérés, qui demeurent un obstacle important à la participation des femmes au marché du travail. Nous nous engageons à prendre de nouvelles mesures pour améliorer la qualité des emplois des femmes, réduire les écarts de salaire entre les femmes et les hommes, mettre un terme à toutes les formes de discriminations contre les femmes, lutter contre les stéréotypes et reconnaître les femmes comme des artisans de la paix dans la prévention et la résolution des conflits.

23. Nous nous engageons à continuer de favoriser l'éducation et la formation des filles et des femmes, notamment en leur assurant une éducation primaire et secondaire de qualité et un meilleur accès à l'enseignement des sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (STIM), ainsi qu'en améliorant la sensibilisation à l'élimination des stéréotypes sexistes. Pour réduire la fracture numérique entre les femmes et les hommes, nous continuerons d'améliorer l'accès des filles et des femmes aux technologies numériques, en portant une attention particulière aux besoins des filles et des femmes en situation de pauvreté et dans les zones rurales. Nous rappelons qu'il est important de prendre des mesures pour éliminer toutes les formes de violences, de mauvais traitements et de harcèlement sexistes, notamment dans l'espace numérique. Nous saluons les efforts réalisés, en particulier par le secteur privé, pour favoriser l'accès des femmes à des postes d'encadrement et à responsabilités et pour encourager la nomination de femmes à des postes de direction d'entreprise et l'entrepreneuriat féminin. Nous rappelons qu'il est important de prendre des mesures pour favoriser le développement des compétences et permettre un accès aux financements afin de promouvoir l'entrepreneuriat féminin et nous saluons la poursuite de la mise en œuvre de l'Initiative de

financement en faveur des femmes entrepreneurs (We-Fi) dans les pays en développement, notamment en Afrique, pour soutenir l'entrepreneuriat féminin. Nous reconnaissons qu'il est important d'encourager les efforts du secteur privé, notamment en mettant en valeur les entreprises qui prennent des mesures pour augmenter le nombre de femmes à des postes d'encadrement et à responsabilités et réalisent des investissements favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes. Nous saluons le lancement de l'Alliance du secteur privé en faveur de l'autonomisation et de la progression des femmes dans la représentation économique (EMPOWER) et nous appelons cette alliance à plaider pour la promotion des femmes dans le secteur privé ; nous dresserons le bilan de ses progrès et échangerons sur ses efforts concrets lors de nos prochains sommets.

Tourisme

24. Le tourisme représente une part importante du PIB mondial et devrait continuer d'être un facteur important de la croissance économique mondiale. Nous nous emploierons à optimiser la contribution de ce secteur à la création d'emplois de qualité et à l'entrepreneuriat, en particulier des femmes et des jeunes ainsi que dans les industries créatives, à la résilience et à la reprise économiques, à la préservation des ressources naturelles grâce à la planification et à la gestion du tourisme durable, et à un développement solidaire et durable.

Agriculture

25. Pour atteindre la sécurité alimentaire et améliorer l'alimentation d'une population mondiale croissante, il est nécessaire d'augmenter la productivité agricole et de rendre la répartition plus efficace, notamment en réduisant les pertes et le gaspillage alimentaire, d'une façon qui soit plus compatible avec la gestion durable des ressources naturelles. À cet effet, nous soulignons qu'il est important d'accéder et de recourir aux technologies actuelles, nouvelles et avancées, comme les technologies de l'information et de la communication (TIC), l'intelligence artificielle et la robotique, et nous encourageons une coopération transversale entre les acteurs. Nous encourageons également l'innovation, l'acquisition de compétences et l'éducation tout au long de la vie au bénéfice de chacun pour attirer de nouveaux candidats et responsabiliser les jeunes et les femmes dans le secteur agroalimentaire. Nous reconnaissons qu'il importe de développer des chaînes de valeur agroalimentaires durables, fondées sur la science et résilientes, d'une manière inclusive et équitable qui prenne en compte les exploitations familiales et de petite taille, ce qui permettra également de redynamiser les zones rurales. Nous soulignons la nécessité d'échanges d'informations permanents et renforcés et d'une coopération en matière de recherche afin de régler les problèmes actuels et émergents relatifs à la santé des animaux et des plantes. Nous continuerons d'encourager l'échange volontaire de bonnes pratiques et de connaissances pour parvenir à un secteur agroalimentaire plus durable.

BÂTIR UN MONDE SOLIDAIRE ET DURABLE

Développement

26. Dans la perspective du Forum politique de haut niveau des Nations Unies et du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement qui aura lieu en septembre prochain, nous demeurons déterminés à jouer un rôle moteur pour contribuer à la mise en œuvre rapide du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba. Nous reconnaissons que les financements internationaux publics et privés pour le développement, ainsi que d'autres mécanismes innovants de financement, notamment les financements mixtes, peuvent jouer un rôle important pour accentuer nos efforts collectifs. Dans la continuité du Plan d'Action du G20 sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le point d'étape d'Osaka met en évidence les actions collectives concrètes du G20 pour contribuer à sa mise en œuvre et faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte. Nous accueillons favorablement le Rapport d'Osaka sur le suivi des engagements du G20 en matière de développement.

27. Nous soutenons les efforts déployés par les pays en développement pour progresser vers la réalisation rapide des ODD dans des domaines comme l'élimination de la pauvreté, les investissements dans des infrastructures de qualité, l'égalité entre les femmes et les hommes, la santé, l'éducation, l'agriculture, l'environnement, l'énergie et l'industrialisation, en utilisant tous les moyens de mise en œuvre, comme la mobilisation des ressources du secteur privé et l'assistance en matière de renforcement des capacités. Nous réaffirmons notre soutien constant au partenariat du G20 avec l'Afrique, notamment au Pacte avec l'Afrique prévoyant un engagement bilatéral renforcé des membres du G20 et un rôle accru de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement et du FMI dans la mise en œuvre du Pacte, ainsi qu'aux autres initiatives pertinentes qui contribuent à la réalisation du projet pour l'Afrique énoncé dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Nous demeurons déterminés à lutter contre les flux financiers illicites et nous dresserons un bilan lors de nos prochains sommets.

28. Nous réaffirmons notre engagement d'investir dans le capital humain et de promouvoir une éducation de qualité inclusive et équitable pour tous, comme le souligne l'Initiative du G20 sur les investissements dans le capital humain en faveur du développement durable. Reconnaisant l'importance des sciences, des technologies et de l'innovation pour les ODD, nous adoptons les Principes directeurs pour l'élaboration de feuilles de route pour les sciences, les technologies et l'innovation au service des ODD. Nous reconnaissons qu'il importe de poursuivre les efforts concernant la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire, ainsi que la réduction des risques de catastrophe, notamment les mécanismes d'assurance et de financement en matière de risques de catastrophe qui constituent un moyen de favoriser la résistance financière aux catastrophes naturelles.

29. Nous poursuivrons nos efforts pour assurer le succès de la 19^e reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement et de la 15^e reconstitution des ressources du Fonds africain de développement. Nous demandons la mise en œuvre complète et rapide de l'ensemble des augmentations de capital de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de la Société financière internationale compte tenu du renforcement de leur rôle.

Santé mondiale

30. La santé est la condition préalable d'une croissance durable et solidaire. Nous réaffirmons notre engagement de progresser vers une couverture sanitaire universelle en fonction des contextes et priorités nationales. Nous attendons avec intérêt la réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle lors de la prochaine Assemblée générale des Nations Unies. Les soins de santé primaires, y compris l'accès aux médicaments, la vaccination, la nutrition, l'eau et l'assainissement, la promotion de la santé et la prévention des maladies, constituent des éléments essentiels pour faire progresser la santé et l'intégration. Nous renforcerons les systèmes de santé en accordant une attention particulière à la qualité, notamment en augmentant les effectifs des professionnels de la santé et les ressources humaines pour l'élaboration des politiques et en promouvant les innovations dans les secteurs public et privé de la santé, telles que les technologies numériques pertinentes et rentables et les autres technologies innovantes. Reconnaisant l'importance des financements durables dans le domaine de la santé, nous appellerons à une plus grande coopération entre autorités sanitaires et financières, conformément à la Vision commune du G20 sur l'importance du financement de la couverture sanitaire universelle dans les pays en développement, à laquelle les ministres des finances et de la santé ont affirmé notre attachement au cours de leur réunion conjointe. Nous encourageons les organisations internationales et toutes les parties prenantes à coopérer efficacement et nous attendons avec intérêt la présentation prochaine du Plan d'action mondial pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous.

31. Nous favoriserons un vieillissement actif et en bonne santé grâce à des mesures concrètes pour promouvoir la santé, la prévention et le contrôle des maladies transmissibles et non transmissibles, et grâce à une prise en charge des soins de santé et de la dépendance, axée sur la personne, transversale et s'appuyant sur les communautés locales, qui soit adaptée à la situation de chaque pays, notamment aux évolutions démographiques. Nous mettrons en œuvre un ensemble complet de mesures pour aborder la question de la sénilité, incluant notamment la promotion de la réduction des risques, de la prestation durable de soins de longue durée et de sociétés solidaires, dans le but d'améliorer la qualité de vie des personnes atteintes de sénilité et des soignants.

32. Nous sommes déterminés à améliorer la préparation et la réponse en matière de santé publique, notamment en renforçant nos propres capacités de base et en soutenant les capacités des autres pays, dans le respect du Règlement sanitaire international (2005) de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Nous apporterons aux pays victimes de l'épidémie actuelle d'Ébola en Afrique une assistance technique et financière rapide dans le respect du rôle de coordination centrale de l'OMS en matière de réponse aux urgences sanitaires internationales. Nous agissons pour la durabilité et l'efficacité des mécanismes internationaux de financement des situations d'urgence sanitaire. Nous rappelons notre détermination à éradiquer la poliomyélite et à mettre un terme aux épidémies de sida, de tuberculose et de paludisme et nous espérons que la sixième reconstitution des ressources du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme sera un succès.

33. Nous intensifierons nos efforts fondés sur l'approche « Une seule santé » pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens. Prenant note du rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur la résistance aux antimicrobiens, fondé sur les recommandations du Groupe de coordination interinstitutions des Nations Unies sur la résistance aux antimicrobiens et d'autres initiatives pertinentes, nous encourageons toutes les parties prenantes, notamment les organisations internationales, à agir et à se concerter sur les aspects pertinents pour leur mission qui contribuent aux efforts mondiaux de lutte contre la résistance aux antimicrobiens. Nous reconnaissons la nécessité de prendre des mesures concrètes pour prévenir les infections et lutter contre l'utilisation excessive des antimicrobiens. Il convient de prendre d'autres mesures pour promouvoir la gestion des antimicrobiens et l'accès à ces produits. Constatant les travaux réalisés actuellement par la plateforme mondiale de recherche et développement dans le domaine de la résistance aux antimicrobiens, nous encouragerons la recherche et développement pour combattre ce phénomène. Nous appelons les membres du G20 intéressés et la plateforme mondiale de recherche et développement dans le domaine de la résistance aux antimicrobiens à analyser les mesures de soutien en amont et en aval pour définir les meilleurs modèles de recherche et développement dans le domaine de la résistance aux antimicrobiens et à rendre compte aux ministres compétents du G20.

Problèmes et défis environnementaux mondiaux

34. Constatant l'importance des travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), et dans le contexte des catastrophes et des événements météorologiques extrêmes récents, nous reconnaissons qu'il est urgent de traiter les enjeux mondiaux complexes, notamment le changement climatique, l'efficacité des ressources, la pollution terrestre, la pollution de l'air, de l'eau douce et du milieu marin, y compris les déchets plastiques dans le milieu marin, la perte de biodiversité, la consommation et la production durables, la qualité de l'environnement urbain et les autres questions environnementales, ainsi que d'encourager et de piloter la transition énergétique, en nous appuyant sur les meilleures données scientifiques possibles, tout en promouvant une croissance durable. Il est nécessaire d'adopter un nouveau paradigme, dans lequel les innovations favorisent le cercle vertueux du respect de l'environnement et de la croissance et les communautés d'affaires jouent un rôle important, en synergie avec le secteur public. À cette fin, nous soulignons qu'il est important d'accélérer ce cycle vertueux et de mener les transformations vers un avenir résilient, solidaire et durable. Nous soulignons qu'il est important de prendre des mesures concrètes, de recenser les bonnes pratiques internationales, de collecter les connaissances dans le monde entier, de mobiliser des financements publics et privés, des technologies et des investissements, et d'améliorer le climat des affaires.

Changements climatiques

35. À cet effet, nous nous efforçons de promouvoir des financements accessibles à tous en faveur du développement durable, notamment la mobilisation et la coordination de financements publics et privés, ainsi que l'innovation en faveur du développement résilient et à faible émission dans de

nombreux domaines. Pour réaliser ce changement de paradigme, des mesures en faveur du climat sont indispensables à tous les niveaux et avec une large participation, notamment des acteurs non étatiques. Pour intensifier encore ces efforts, en fonction de la situation de chaque pays, nous étudierons un large éventail de technologies propres et d'approches, y compris les villes intelligentes, les approches fondées sur les écosystèmes et les communautés locales, et les solutions reposant sur la nature et les connaissances traditionnelles et autochtones. Nous devons intensifier nos efforts pour soutenir les actions et la coopération en matière d'adaptation et de réduction des risques de catastrophes, en particulier au profit des communautés vulnérables, ainsi que poursuivre nos travaux et favoriser la cohérence des mesures d'atténuation et d'adaptation, de la protection de l'environnement et de la résilience des infrastructures. Nous notons l'adoption des principes de mise en œuvre de l'Accord de Paris et l'achèvement de l'évaluation du dialogue de Talanoa lors de la 24^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 24), ainsi que les conclusions de la réunion des ministres de l'énergie et de l'environnement du G20 à Karuizawa faisant suite à notre fructueux sommet de Buenos Aires. Nous sommes déterminés à exploiter cette dynamique le mieux possible et nous appelons de nos vœux le succès du Sommet sur l'action climatique du Secrétaire général des Nations Unies ainsi que des résultats concrets lors de la 25^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 25) qui se tiendra à Santiago (Chili). Les signataires de l'Accord de Paris qui ont confirmé son irréversibilité à Buenos Aires et sont déterminés à le mettre en œuvre réaffirment leur engagement de le mettre en œuvre totalement, compte tenu de leurs responsabilités communes mais différenciées et de leurs capacités respectives, eu égard aux différentes situations nationales. D'ici à 2020, nous prévoyons de communiquer ou d'actualiser nos contributions déterminées au niveau national, en tenant compte de la nécessaire intensification des efforts au niveau international. Nous soulignons qu'il est important de fournir des ressources financières pour aider les pays en développement en ce qui concerne l'atténuation et l'adaptation conformément à l'Accord de Paris.

36. Les États-Unis réaffirment leur décision de se retirer de l'Accord de Paris parce qu'il lèse les travailleurs et les contribuables américains. Ils rappellent leur ferme détermination à promouvoir la croissance économique, la sécurité énergétique et l'accès à l'énergie, ainsi que la protection de l'environnement. Leur stratégie équilibrée en matière d'énergie et d'environnement permet de fournir une énergie peu coûteuse, fiable et sûre à tous les citoyens américains, tout en utilisant toutes les sources d'énergie et toutes les technologies énergétiques, notamment les combustibles et technologies fossiles propres et de pointe, les énergies renouvelables et l'énergie nucléaire civile, et en réduisant également les émissions et en promouvant la croissance économique. Les États-Unis sont un moteur au niveau international en matière de réduction des émissions. Leurs émissions de dioxyde de carbone liées à l'énergie ont chuté de 14 % entre 2005 et 2017, alors que leur économie a connu une croissance de 19,4 %, due en grande partie au développement et à la mise en place de technologies énergétiques innovantes. Les États-Unis demeurent attachés au développement et à la mise en place de technologies de pointe pour continuer de réduire les émissions et permettre un environnement plus propre.

Énergie

37. Nous sommes conscients de l'importance des transitions énergétiques qui parviennent à combiner sécurité énergétique, efficacité économique, environnement et sûreté pour rendre nos systèmes énergétiques peu coûteux, fiables, durables et à faible émission de gaz à effet de serre dès que possible, tout en reconnaissant qu'il existe différentes voies possibles au niveau national pour atteindre cet objectif. Rappelant le Communiqué de la réunion ministérielle du G20 sur la transition énergétique et l'environnement mondial pour une croissance durable, nous reconnaissons le rôle de toutes les sources d'énergie et de toutes les technologies dans le bouquet énergétique et les différentes voies possibles au niveau national pour parvenir à des systèmes énergétiques plus propres. Tenant compte des travaux sur le recyclage du carbone et la valorisation des émissions, nous reconnaissons également les possibilités offertes pour la transition énergétique par la poursuite du développement des technologies innovantes, propres et efficaces, notamment des technologies utilisant l'hydrogène, ainsi que, eu égard aux différentes situations nationales, par les technologies de captage, stockage et utilisation du carbone. Nous saluons l'initiative de la présidence japonaise du G20 intitulée « Recherche et développement 20 pour des technologies énergétiques propres » (RD 20). Compte tenu des événements récents qui illustrent les préoccupations concernant la sécurité des flux énergétiques, nous reconnaissons l'importance de la sécurité énergétique mondiale qui est l'un des principes directeurs de la transformation des systèmes énergétiques, garantissant notamment la résilience, la sûreté et le développement des infrastructures, ainsi que des flux d'énergie non interrompus provenant de diverses sources, de divers fournisseurs et de divers itinéraires. Nous reconnaissons l'intérêt de la coopération internationale concernant un large éventail de questions liées à l'énergie, notamment l'accès à l'énergie, le coût de l'énergie, l'efficacité énergétique et le stockage de l'énergie. Nous réaffirmons notre engagement commun concernant la rationalisation et l'élimination progressive à moyen terme des subventions inefficaces aux énergies fossiles qui encouragent le gaspillage, tout en apportant une aide ciblée aux plus pauvres.

Environnement

38. Nous reconnaissons que l'amélioration de l'efficacité énergétique grâce à des mesures et à des stratégies comme l'économie circulaire, la gestion durable des matériaux, les « 3 R » (réduire, réutiliser, recycler) et la valorisation des déchets contribue aux ODD et permet d'aborder une série de questions environnementales, d'améliorer la compétitivité et la croissance économique, de gérer les ressources de manière durable et de créer des emplois. Nous encourageons l'action avec le secteur privé en faveur de l'innovation dans le secteur de la réfrigération. Nous travaillerons également avec d'autres parties prenantes pour accroître la demande en produits recyclés. Nous nous réjouissons de l'élaboration, dans le cadre de la présidence japonaise, d'une feuille de route du G20 pour le dialogue sur l'efficacité de l'utilisation des ressources.

39. Nous réaffirmons que des mesures doivent être prises par tous les pays aux niveaux national et international, en partenariat avec les parties prenantes concernées, pour faire face au problème des déchets marins, notamment les déchets plastiques en milieu marin et les microplastiques. À cet égard, nous sommes déterminés à prendre rapidement des mesures nationales appropriées pour prévenir et

réduire de manière significative les rejets de déchets plastiques et de microplastiques dans les océans. De plus, au-delà de ces initiatives et des mesures existantes au niveau national, nous partageons un projet mondial commun, la « Vision d'Osaka pour les océans », et nous appelons les autres membres de la communauté internationale à la partager également ; cette Vision a pour objectif de supprimer totalement d'ici à 2050 la pollution supplémentaire engendrée par les déchets plastiques dans le milieu marin, au moyen d'une approche globale du cycle de vie consistant notamment à réduire les rejets de déchets plastiques mal gérés grâce à une amélioration de la gestion des déchets et à des solutions innovantes, tout en reconnaissant le rôle important que jouent les matières plastiques pour les sociétés. Nous adoptons également le Cadre d'action du G20 sur les déchets plastiques en milieu marin.

40. La pêche illicite, non déclarée et non réglementée faisant toujours peser une menace importante sur la durabilité des océans dans de nombreuses parties du monde, nous reconnaissons qu'il importe de lutter contre ce phénomène pour garantir une utilisation durable des ressources marines et préserver l'environnement marin, notamment la diversité biologique, et nous réaffirmons notre engagement d'y mettre fin.

Déplacements et migrations

41. Nous prenons note de la publication du rapport 2019 sur les tendances des migrations internationales et des déplacements forcés, établi pour le G20 par l'OCDE en coopération avec l'OIT, l'Organisation internationale pour les migrations et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Nous poursuivons notre dialogue dans le cadre du G20 sur les différents aspects de ces questions.

42. Les mouvements de réfugiés à grande échelle sont une source de préoccupation mondiale et ont des conséquences humanitaires, politiques, économiques et sociales. Nous soulignons que des actions communes sont nécessaires pour lutter contre les causes structurelles des déplacements et répondre aux besoins humanitaires croissants.

43. Nous remercions le Japon d'avoir assuré la présidence du G20, d'avoir accueilli le fructueux Sommet d'Osaka et d'avoir contribué au bon déroulement du G20. Nous nous réjouissons par avance de nous retrouver pour nos prochaines réunions en Arabie saoudite en 2020, en Italie en 2021 et en Inde en 2022.

ANNEXE

Déclarations ministérielles et communiqués

1. Déclaration des ministres de l'agriculture du G20 (11-12 mai 2019)
2. Déclaration ministérielle du G20 sur le commerce et l'économie numérique (8-9 juin)
3. Communiqué de la réunion des ministres des Finances et des gouverneurs de Banque centrale du G20 (8-9 juin)
4. Communiqué de la réunion ministérielle du G20 sur la transition énergétique et l'environnement mondial pour une croissance durable (15-16 juin)

Documents des groupes de travail du G20 et autres documents

1. Principes du G20 en matière d'investissements dans les infrastructures de qualité
2. Programme de travail en vue de trouver un consensus pour résoudre les questions fiscales soulevées par la transformation numérique de l'économie
3. Priorités d'action du G20 de Fukuoka sur le vieillissement et l'accès aux services financiers
4. Proposition de Programme de travail pour le partenariat mondial pour l'accès aux services financiers de base
5. Vision commune du G20 sur l'importance du financement de la couverture sanitaire universelle dans les pays en développement
6. Recueil de bonnes pratiques du G20 en faveur de la promotion de l'intégrité et de la transparence dans le développement des infrastructures
7. Principes de haut niveau du G20 pour une protection efficace des lanceurs d'alerte
8. Principes du G20 sur l'intelligence artificielle
9. Les femmes au travail dans les pays du G20 : progrès et actions concrètes
10. Initiative du G20 sur les investissements dans le capital humain en faveur du développement durable
11. Point d'étape d'Osaka sur le Plan d'Action du G20 sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030
12. Principes directeurs pour l'élaboration de feuilles de route pour les sciences, les technologies et l'innovation au service des ODD
13. Rapport d'Osaka sur le suivi des engagements du G20 en matière de développement
14. Cadre d'action du G20 sur les déchets plastiques en milieu marin
15. Programme d'action du G20 sur l'adaptation et les infrastructures résilientes
16. Plan d'action du G20 de Karuizawa pour l'innovation en matière de transition énergétique et d'environnement mondial pour une croissance durable